



DELIBERATION : N° 2025-002

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : **Construction du local RPE – demande de subventions –**

Convocation du : 07 février 2025

Rapporteur : M. Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 février 2025, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, MARTIN Déborah.

Étaient absents excusés représentés (03) : GAILLARD David a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice a donné pouvoir à MENQUET Céline, CLUZEL Pascal a donné pouvoir à GERVOT Christian.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Ne prennent pas part au vote (00) :

Nombre de votants : (19)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.

Considérant la vétusté des locaux de l'ancienne école abritant l'actuel accueil du relais petite enfance ;

Considérant la nécessité pour la Commune d'engager la construction d'un local Relais Petite Enfance, et de mutualiser une salle avec l'accueil de loisirs sur les installations de l'école élémentaire Claude Nougaro ;

Considérant que cette construction doit se faire dans le respect des objectifs du décret tertiaire sur la sobriété énergétique des bâtiments publics et la production d'énergie renouvelable ;

Considérant que l'estimation prévisionnelle du coût de cette opération s'élève, 200 400 € HT auxquels il faut ajouter une prévision en équipements pour un montant de 10 000 € HT,

La commune sollicite une aide financière auprès de la Caisse d'allocations Familiales de la Haute Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de construction du local destiné à accueillir le Relais petite Enfance,

SOLLICITE les aides les plus élevées possibles auprès de la Caisse d'allocations Familiales de la Haute-Garonne.

Pour : 19

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

Bernard GENSSLER



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>